

CHÔMAGE PARTIEL : Attention !

La Cfdt vous informe des négociations en cours et des nouveautés, en vous abonnant simplement à la liste Essentiel pour cela un seul mail au robot de yahoo, à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr ! Transmettez autour de vous !

Vous êtes en intercontrat ?

Vous êtes en mission avec activité réduite, suspendue ou arrêtée ?

Vous êtes dans une équipe fonctionnelle dont l'activité est stoppée ?

Depuis le 17 mars 2020 ? Avant ? Après ?

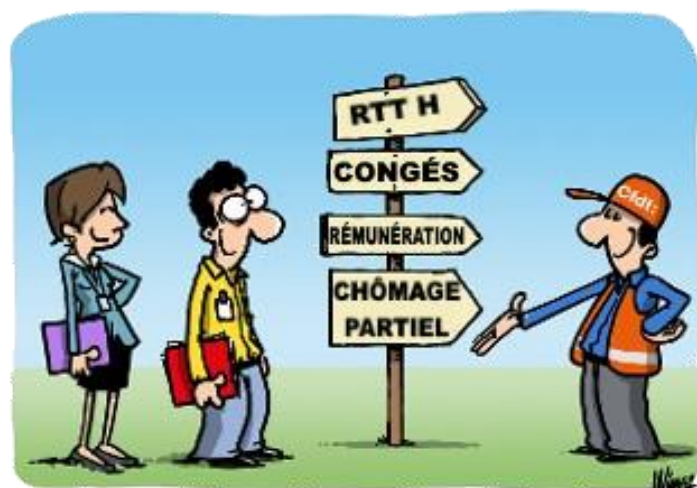
CONTACTEZ-NOUS !

dscfdtsoprasteria@gmail.com

Le mail de Pierre Pasquier reçu hier dimanche 05 avril, annonce un recours à l'activité partielle (le nouveau nom du chômage partiel dans les textes, cela fait plus positif)

« **de manière rétroactive au 17 mars pour une première période de 3 à 4 mois** » !

Le chômage partiel doit bien évidemment répondre à un certain nombre de règles et d'obligations. Les non-réponses à nos interrogations en CSE et le mail de PP n'est pas pour nous rassurer.



Notre
**« Le saviez-vous?
Le chômage partiel...
Comment ça marche... »**

arrive !

Les explications et les détails des impacts pour vous (avec les références légales).

**Pour le recevoir, inscrivez-vous sur
[l'Essentiel](#) !!**

NON, le chômage partiel ce n'est pas « pareil » pour un salarié, même si un grand nombre d'effets négatifs sont annihilés pour nous dans la branche des Bureaux d'études.

**[CONTACTEZ-NOUS](#) au plus tôt si vous êtes en
interchantier ou en activité réduite!**

dscfdtsoprasteria@gmail.com

Nous pourrons ainsi vous indiquer ce qu'il vous faut demander et surveiller, et vous expliquer vos devoirs mais surtout vos droits !